

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 84 (octobre 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO :**

1. L'immigration au Canada en 2012 et niveaux prévus en 2013
2. Populations marginalisées dans les pénitenciers fédéraux : rapport de l'Enquêteur correctionnel
3. Données du recensement 2011 sur les langues immigrantes et les langues autochtones au Canada
4. Rapport annuel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec
5. Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013
6. Droits des migrants et frontières de l'Europe : le cas de l'Italie
7. Directives des Nations Unies pour l'octroi du statut de réfugié sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
8. Pays membres de l'UE : les institutions régissant les politiques en matière d'asile et de migration
9. Union européenne: Plan d'action contre la traite des personnes
10. Industrie de la transformation de la viande et loi sur l'égalité en Grande-Bretagne
11. Contrôles d'identité en France
12. Mesure du sentiment de discrimination dans les zones urbaines sensibles en France
13. Précarité du statut juridique des migrants et précarité d'emploi au Canada
14. Changements au régime d'immigration canadien 2008-2012
15. Belgique: Solutions non judiciaires aux délits de haine
16. Évaluation des effets des programmes d'accès à l'égalité dans les universités américaines

# GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À OTTAWA...

### 1. L'immigration au Canada en 2012 et niveaux prévus en 2013

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a rendu public son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2012* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2012.pdf>) et un document intitulé *Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration 2013* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-niveaux2013.asp>). Le rapport indique notamment qu'en 2011, le Canada a accepté près de 191 000 travailleurs étrangers temporaires, une hausse de 6,5% comparativement aux effectifs admis en 2010. D'autre part, on apprend que pour la septième année consécutive, le Canada acceptera en 2013 entre 240 000 et 265 000 nouveaux résidents permanents, ce qui constitue un sommet dans l'histoire canadienne en termes de maintien des effectifs immigrants. CIC met l'accent sur le fait que le nombre de personnes acceptées dans la catégorie de « l'expérience canadienne », instaurée en 2008, continuera d'augmenter pour atteindre un maximum de 10 000. Cette catégorie permet à des personnes qui ont déjà l'expérience d'un emploi spécialisé au Canada, notamment à des étudiants étrangers et à des travailleurs étrangers temporaires, de devenir des résidents permanents.

**CIC** a également diffusé un document intitulé *Projet de biométrie pour les résidents temporaires : Rapport sommaire sur la participation des intervenants – Exercice 2011-2012* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/biometrie-intervenants/bio-stake-fra.asp>), des lignes directrices « pour interdire l'entrée au Canada de personnes malfaisantes » : *Document d'information – Lignes directrices sur le nouveau pouvoir de refus* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-10-24.asp>) et un ensemble de documents portant sur la fraude relative au mariage. De nouvelles dispositions sont publiées dans la *Gazette du Canada* : *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2012/2012-11-07/html/sor-dors227-fra.html>), et CIC met en ligne deux documents d'informations : *Statut de résident permanent conditionnel* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-10-26a.asp>) et *Dispenses de l'application de la mesure visant la résidence permanente conditionnelle pour les victimes de violence ou de négligence* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-10-26b.asp>).

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a critiqué les nouvelles dispositions touchant la résidence permanente conditionnelle dans deux documents : *La résidence permanente conditionnelle exposera les femmes aux risques de violence* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/10/26-0>) et *Résidence permanente conditionnelle : plus compliquée que prévu* (<http://ccrweb.ca/fr/residence-permanente-conditionnel-plus-compliquee>).

Le **CCR** a également publié un document critiquant les compressions dans les soins de santé offerts aux réfugiés : *Cuts to the Federal Interim Health Program for Refugees: How Do They Add Up?* (<http://ccrweb.ca/fr/IFH-cuts-how-they-add-up>). Enfin, le **CCR** a formulé ses commentaires sur une autre initiative de CIC, le projet de loi C-43, *Loi accélérant le renvoi des criminels étrangers*, dans un mémoire ([http://ccrweb.ca/files/c43\\_comments-oct-2012.pdf](http://ccrweb.ca/files/c43_comments-oct-2012.pdf)) et un

résumé : *Résumé des commentaires sur le projet de loi C-43 : Moins équitable pour les réfugiés et les résidents permanents* (<http://ccrweb.ca/fr/resume-commentaires-sur-projet-loi-c-43>).

## 2. Populations marginalisées dans les pénitenciers fédéraux : rapport de l'Enquêteur correctionnel

Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** a présenté au Parlement le *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel* (<http://www.oci-bec.gc.ca/rpt/pdf/annrpt/annrpt20112012-fra.pdf>). Le rapport dresse un portrait de la population carcérale et soulève des questions sur le rôle des pénitenciers dans une société de plus en plus diversifiée. Dans cette perspective, l'Enquêteur correctionnel du Canada souhaite que les Canadiens s'intéressent «davantage aux personnes qui se retrouvent derrière les barreaux qu'aux nombres de détenus et aux coûts d'incarcération croissants. Qui incarcérons-nous? Pendant combien de temps? Pourquoi?».

Le rapport mentionne la croissance importante des minorités racisées, des Autochtones et des femmes dans les pénitenciers. Dans l'ensemble, «21 % des détenus sont de descendance autochtone et 9 % sont des Canadiens noirs». On constate que les taux d'incarcération pour ces deux groupes «sont largement supérieurs à leur taux de représentativité au sein de la société canadienne en général». Le nombre de femmes incarcérées dans des établissements fédéraux a également augmenté de 40% au cours des 5 dernières années. Quant à lui, le nombre de femmes autochtones s'est accru de 80% au cours de la dernière décennie. Cette augmentation coïncide pourtant avec une diminution d'année en année des taux de criminalité.

## 3. Données du recensement 2011 sur les langues immigrantes et les langues autochtones au Canada

**Statistique Canada** a fait paraître *Les langues immigrantes au Canada – Langue, Recensement de la population 2011* ([http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003\\_2-fra.pdf](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_2-fra.pdf)), qui permet de mieux connaître le poids des locuteurs de langues dont la présence au Canada est due à l'immigration, ainsi que les taux de rétention de ces langues. Des données régionales sont également diffusées. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2011 – Province du Québec - Langue* <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?Lang=Fra&GK=PR&GC=24> indique que les trois principales langues immigrantes au Canada sont le pendjabi, le chinois et l'espagnol, tandis qu'au Québec ce sont l'arabe, l'espagnol et l'italien.

*Les langues autochtones au Canada – Langue, Recensement de la population 2011* ([http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003\\_3-fra.pdf](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.pdf)) offre des informations sur une soixantaine de langues autochtones parlées au Canada. On constate que c'est au Québec que vit la proportion la plus élevée (20,9%) de personnes ayant déclaré avoir une langue maternelle autochtone.

## À QUÉBEC...

## 4. Rapport annuel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ)** a déposé son *Rapport d'activités et de gestion 2011-2012* ([http://www.cdpedj.qc.ca/publications/Documents/RA\\_2011\\_2012.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/publications/Documents/RA_2011_2012.pdf)). Parmi les nouveaux dossiers d'enquête ouverts par la Commission au cours de l'année, 26% avaient pour motif la

discrimination fondée sur « la race, couleur, origine ethnique ou nationale ». La Commission a consacré beaucoup d'efforts au dossier du profilage à caractère raciste et de la discrimination systémique et a demandé au gouvernement du Québec de modifier sa loi et ses programmes pour mieux protéger les droits des travailleurs migrants.

#### 5. Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013

Le **ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC)** du Québec a publié le *Plan d'immigration du Québec 2013* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2013.pdf>). En 2013, il est prévu que le Québec accueillera entre 51 000 et 53 500 immigrants (ce sont les niveaux établis pour l'année 2012), et l'immigration économique représenterait 70% de l'ensemble des immigrants. Le Ministère prévoit ainsi la répartition géographique de l'immigration selon le continent de dernière résidence : 30% des immigrants proviendraient de l'Afrique, 28% de l'Asie, 23% des Amériques et 20% de l'Europe. Au chapitre de l'immigration économique, les travailleurs qualifiés proviendraient en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe; les gens d'affaires proviendraient principalement d'Asie; les aides familiaux résidents proviendraient essentiellement d'Asie; le programme spécial pour Haïti engloberait 1 200 à 1 400 admissions. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviendraient de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux dans cette catégorie. Quant aux réfugiés, l'origine des personnes sélectionnées par le Québec depuis l'étranger varie en fonction de la conjoncture internationale tandis que les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile en sol canadien proviennent d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Le MICC a également mis en ligne un *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France* ([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Rapport\\_Oct2012.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Rapport_Oct2012.pdf)), des *Portraits régionaux 2001-2010 : Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2012* ([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_regionaux\\_2001-2010.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_regionaux_2001-2010.pdf)) et un document sur la *Présence en 2012 des immigrants admis au Québec de 2001 à 2010* ([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence\\_2012\\_immigrants\\_admis\\_Qc\\_2001-2010.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence_2012_immigrants_admis_Qc_2001-2010.pdf)).

### **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...**

#### 6. Droits des migrants et frontières de l'Europe : le cas de l'Italie

Dans le cadre d'une enquête d'un an sur les droits des migrants aux frontières de l'Union européenne, le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants** a fait paraître un document dans lequel il rend compte de sa mission en Italie (<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12640&LangID=E>). Le Rapporteur spécial s'inquiète notamment du fait que l'agence FRONTEX accorde la priorité aux objectifs de sécurité au détriment des droits de la personne et critique les accords bilatéraux entre l'Italie et la Libye, la Tunisie et l'Égypte. Il demande à l'Italie de ne pas refouler les migrants vers la Grèce, qui n'est pas un pays sûr pour eux en raison de niveaux élevés de xénophobie, et d'adopter un cadre national régissant les centres de détention des migrants en conformité avec le droit international.

## 7. Directives des Nations Unies pour l'octroi du statut de réfugié sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** a publié des directives pour l'évaluation des demandes de statut de réfugié basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre : *Guidelines on International Protection No. 9: Claims to Refugee Status Based on Sexual Orientation and/or Gender Identity within the Context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or Its 1967 Protocol Relating to the Status of Refugees* (<http://www.unhcr.org/509136ca9.html>). Le document analyse en quoi les craintes de persécution de ces personnes peuvent être fondées : le fait par exemple qu'elles puissent être victimes de violence, être incarcérées, risquer d'être la victime d'un crime « d'honneur », subir un mariage forcé, affronter la discrimination en matière d'emploi, subir des lois criminalisant les relations homosexuelles, etc. On considère qu'aux termes de la *Convention relative au statut de réfugié*, la personne peut craindre d'être persécutée « du fait de son appartenance à un certain groupe social ». Le document affirme que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont soit des caractéristiques innées et immuables, soit des caractéristiques si fondamentales pour la dignité humaine qu'on ne doit pas obliger la personne à y renoncer.

## 8. Pays membres de l'UE : les institutions régissant les politiques en matière d'asile et de migration

Le **Réseau européen des migrations** a mis en ligne une série de documents intitulés *Institutional Factsheets on Asylum and Migration* (<http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=0.%20Institutional%20Charts%20on%20Asylum%20and%20Migration>). Il s'agit de fiches d'information qui décrivent, pour chaque pays membre de l'Union européenne, le système politique et le contexte institutionnel régissant les politiques en matière d'asile et de migration, le cadre juridique, et l'évolution des systèmes de migration et de protection internationale. Un organigramme présente les relations entre les divers agents.

## 9. Union européenne: Plan d'action contre la traite des personnes

Dans *Strategic Project on Eurojust's Action against Trafficking in Human Beings – Final Report and Action Plan* (<http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=d6219dd0-b3f4-44a2-b08a-90946af7d192&fileName=Eurojust+Strategic+Project+Plan+2012-2016.pdf&fileType=pdf>), **Eurojust** analyse les raisons du faible nombre de poursuites en matière de traite des personnes, identifie les facteurs expliquant l'utilisation limitée du système Eurojust, et propose un plan d'action pour améliorer la situation. Le plan comporte six priorités visant à améliorer les échanges d'information, la coordination et la coopération pour combattre la traite, à trouver les nouveaux moyens de la combattre, et à perturber le mouvement des fonds criminels dans les cas de traite. Fondée en 2002 par une décision du Conseil de l'Union européenne, Eurojust a pour mission « de promouvoir et renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales dans la lutte contre la criminalité transfrontalière grave engagée dans l'Union européenne. »

## AILLEURS DANS LE MONDE...

### 10. Industrie de la transformation de la viande et loi sur l'égalité en Grande-Bretagne

La **Equality and Human Rights Commission** de la Grande-Bretagne a publié deux documents qui donnent suite à un rapport paru en 2010 sur le secteur de la transformation de la viande et de la volaille. Ce rapport signalait que les travailleurs migrants et les travailleurs recrutés par l'intermédiaire d'agences étaient souvent victimes de mauvais traitements et d'exploitation, la situation des travailleuses enceintes étant particulièrement préoccupante. Dans un premier document intitulé *Meat and Poultry Processing Inquiry Review* ([http://www.equalityhumanrights.com/uploaded\\_files/Inquiries/meat\\_and\\_poultry\\_processing\\_review\\_report.pdf](http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/Inquiries/meat_and_poultry_processing_review_report.pdf)), la Commission présente les nouveaux règlements mis en œuvre en 2011 pour encadrer les agences, évalue les progrès réalisés depuis 2010, et souligne l'importance du rôle joué par les supermarchés, en raison notamment des vérifications et des inspections qu'ils sont en mesure de réaliser. Dans un deuxième document intitulé *Recruitment and Employment in the Meat and Poultry Processing Industry: Complying with Equality Legislation* ([http://www.equalityhumanrights.com/uploaded\\_files/Inquiries/recruitment\\_and\\_employment\\_in\\_the\\_meat\\_and\\_processing\\_industry\\_guidance.pdf](http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/Inquiries/recruitment_and_employment_in_the_meat_and_processing_industry_guidance.pdf)), la Commission offre aux entreprises du secteur de la transformation des viandes et volailles, et aux agences qui leur fournissent des travailleurs temporaires, des conseils pour favoriser le respect des lois en matière d'égalité.

### 11. Contrôles d'identité en France

En France, le **Défenseur des droits** a rendu public un *Rapport relatif aux relations police / citoyens et aux contrôles d'identité* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000561/0000.pdf>). Se fondant sur des exemples provenant notamment des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, le rapport propose une analyse des modalités concrètes des contrôles d'identité et dénonce leur aspect potentiellement discriminatoire. Selon le Défenseur, pour que la situation s'améliore, il faudra que les auteurs des contrôles d'identité soient identifiables, que les « palpations de sécurité » qui accompagnent les contrôles soient encadrées par un texte intégré au code de procédure pénale et au code de déontologie de la police nationale, et que tout dispositif de régulation des contrôles fasse l'objet d'une expérimentation préalable.

En réponse à ce rapport, le **Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI)** et sept autres organismes (<http://www.gisti.org/spip.php?article2940>) «saluent le fait que le Défenseur des Droits reconnaît dans son rapport que des réformes importantes sont nécessaires pour lutter contre les discriminations et les dérives liées aux contrôles d'identité» mais ils «regrettent qu'il n'ait pas reconnu clairement l'objectivité des discriminations liées aux contrôles d'identité, situation que de nombreuses études scientifiques ont démontrée depuis plusieurs années». Les organismes énoncent leurs propres propositions de réforme dans un document intitulé *Appel pour le respect de l'engagement n° 30 de François Hollande, Président de la République* (<http://www.gisti.org/spip.php?article2933>).

### 12. Mesure du sentiment de discrimination dans les zones urbaines sensibles en France

Dans la partie thématique de son *Rapport 2012* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000609/0000.pdf>), l'**Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)** en France propose une analyse détaillée du sentiment de discrimination chez les résidents des zones urbaines sensibles

(ZUS). Le document présente des données sur les immigrés et les descendants d'immigrés, qui constituent plus de 50% de la population des ZUS, et examine leur perception de la discrimination nuisant à leur accès à l'emploi, aux services publics, et aux lieux de loisirs, en lien avec l'origine, la nationalité ou la couleur de peau. La question de l'accès à l'emploi est analysée de façon plus approfondie. Selon cette étude, les résidents des ZUS sont pénalisés sur le plan de l'accès à l'emploi, en raison de leur lieu de résidence, leur statut de migrant et leur origine géographique.

Par ailleurs, le **Défenseur des droits** a également diffusé *Enquête sur les discriminations dans l'accès au logement locatif* ([http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/enquete\\_sur\\_les\\_discriminations\\_dans\\_l'accès\\_au\\_logement\\_locatif.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/enquete_sur_les_discriminations_dans_l'accès_au_logement_locatif.pdf)) qui compare les réponses d'habitants de zones urbaines sensibles et d'habitants de l'ensemble de la France concernant leur expérience de la discrimination en matière de logement locatif. On y apprend notamment que les habitants des ZUS sont plus nombreux à dire qu'ils ont subi un épisode de discrimination que l'ensemble des Français (un tiers plutôt qu'un quart), mais un peu moins nombreux (70% plutôt que 82%) à considérer que la discrimination est « fréquente » dans le domaine de l'accès au logement locatif.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

#### 13. Précarité du statut juridique des migrants et précarité de l'emploi au Canada

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** a mis en ligne un rapport intitulé *The Impact of Precarious Legal Status on Immigrants' Economic Outcomes* ([http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP\\_Study\\_no35.pdf](http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no35.pdf)). La recherche est basée sur les données d'un échantillon de 300 travailleurs immigrants latino-américains et antillais de la région métropolitaine de Toronto, touchant notamment la qualité de l'emploi et l'évolution du statut juridique. L'analyse quantitative indique que la qualité de l'emploi et le statut juridique à l'arrivée au pays sont d'importants indicateurs de la qualité de l'emploi dans l'avenir. Ainsi, les répondants qui ont un statut juridique précaire à l'arrivée continuent, même après la stabilisation de leur statut, d'occuper des emplois nettement plus précaires que les immigrants qui bénéficient du statut de résident permanent dès leur arrivée au Canada. Deux facteurs expliqueraient principalement cette situation : les pratiques des employeurs qui exploitent la précarité pour contourner les normes d'emploi, et la nécessité pour les immigrants de consacrer du temps et des ressources à l'amélioration de leur statut, ce qui peut entraîner une perte de revenu. Les auteurs proposent des mesures pour modifier la dynamique qu'ils ont observée et proposent que l'on amorce un débat public sur les modifications actuelles du système d'immigration canadien, et notamment sur le rôle de plus en plus important des employeurs en matière de sélection des immigrants.

#### 14. Changements au régime d'immigration canadien 2008-2012

Dans un rapport intitulé *Shaping the Future: Canada's Rapidly Changing Immigration Policies* (<http://maytree.com/wp-content/uploads/2012/10/shaping-the-future.pdf>), la fondation **Maytree** décrit les changements apportés par le gouvernement fédéral à l'immigration, aux autorisations de séjour temporaire et à la citoyenneté entre 2008 et 2012 et analyse l'effet cumulatif de ces changements. Selon les auteurs, la priorité récemment accordée aux besoins

immédiats du marché du travail, l'absence de politiques basées sur des données probantes, l'abandon des processus démocratiques traditionnels et la création d'un environnement moins hospitalier pour les immigrants et les réfugiés pourraient entraîner des effets négatifs pour le Canada.

## INTERNATIONALES...

### 15. Belgique: Solutions non judiciaires aux délits de haine

En Belgique, le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** propose un document intitulé *Vers des mesures alternatives dans la lutte contre les discriminations et les délits de haine* ([http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie\\_detail&id=155&thema=3](http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie_detail&id=155&thema=3)). Le Centre explique que les procédures judiciaires classiques ne permettent pas de répondre aux crispations suscitées aujourd'hui par la reconnaissance de l'autre dans sa diversité. Le Centre souhaite accorder une place centrale à la victime d'un délit de haine afin de la restaurer dans sa dignité, et en même temps responsabiliser l'auteur du délit en lui donnant la possibilité de s'expliquer et de comprendre la portée de son acte. C'est pourquoi le Centre privilégie des solutions non judiciaires dans les dossiers dont il est saisi. La partie centrale du rapport décrit les mesures alternatives (peines alternatives, interventions restauratrices) et définit leurs avantages et les précautions qu'elles doivent susciter. En conclusion, le Centre explique les moyens qu'il prévoit mettre en œuvre pour favoriser l'utilisation de mesures alternatives.

Le Centre diffuse également son rapport annuel sur la traite des personnes, *Traite et trafic des êtres humains : L'argent qui compte* ([http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie\\_detail&id=153&thema=5](http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie_detail&id=153&thema=5)). Le rapport est axé sur l'argent circulant dans les circuits criminels de traite et de trafic d'êtres humains (pratiques de blanchiment, salaires impayés, dettes de trafic, saisies et confiscations, mais aussi la compensation des victimes). Le Centre réclame que l'on accorde une plus grande attention aux flux financiers criminels dans le cadre de la lutte contre la traite.

### 16. Évaluation des effets des programmes d'accès à l'égalité dans les universités américaines

Le **UCLA Civil Rights Project / Projecto Derechos Civiles** a publié *The Salience of Racial Isolation: African Americans' and Latinos' Perceptions of Climate and Enrollment Choices with and without Proposition 209* ([http://civilrightsproject.ucla.edu/research/college-access/affirmative-action/the-salience-of-racial-isolation-african-americans2019-and-latinos2019-perceptions-of-climate-and-enrollment-choices-with-and-without-proposition-209/Kidder\\_Racial-Isolation\\_CRP\\_final\\_Oct2012.pdf](http://civilrightsproject.ucla.edu/research/college-access/affirmative-action/the-salience-of-racial-isolation-african-americans2019-and-latinos2019-perceptions-of-climate-and-enrollment-choices-with-and-without-proposition-209/Kidder_Racial-Isolation_CRP_final_Oct2012.pdf)). L'étude cherche à comparer dans quelle mesure les étudiants des minorités racisées se sentent respectés dans leur université selon qu'ils fréquentent un campus assujettis aux programmes d'accès à l'égalité (*affirmative action*) ou un campus où ces derniers sont interdits. Selon cette étude, les minorités racisées se sentent moins respectées dans les universités où les programmes d'accès à l'égalité sont interdits. Les résultats d'un sondage à large échantillon permettent de conclure, entre autres, qu'il ne serait pas avantageux d'éliminer ces programmes.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:

[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318